

Le Maire expose que par délibérations du 12 Juillet 1976 (récépissé n° 07066) et du 16 Septembre 1976 (récépissé n° 08721) le Conseil Municipal a demandé l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue de procéder au déclassement d'une partie du chemin rural dit "De Bédon" situé dans la zone d'aménagement concertée de FLEVILLE SUD.

Cette parcelle cadastrée section AE lieudit "Chauvémont" n° 65 a une superficie de 46 a 77.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le document d'arpentage établi par M. GOUDOT, Géomètre Expert à NANCY

Vu l'arrêté municipal du 06 Octobre 1976 portant ouverture de l'enquête publique qui a eu lieu du 10 Octobre 1976 au 03 Novembre 1976,

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur sous réserve que soient respectées les observations du Conseil Municipal de la Ville de LUDRES,

Délibère et décide :

- que la partie du chemin rural dit "De Bédon" nouvellement cadastrée section AE n° 65 lieudit "Chauvémont" est déclassée sur une surface de 4 677 m².
- maintient les observations déjà formulées c'est-à-dire que toutes mesures nécessaires devront être prises après déclassement pour assurer la desserte des parcelles desservies par ledit chemin.